



Mairie de Heiligenberg
47 rue Neuve
67190 HEILIGENBERG

Tél :03 88 50 00 13

e-mail : mairie@heiligenberg.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023
LISTE DES DELIBERATIONS**

N° DELIBERATION	TITRE	DECISION DU CONSEIL
23/2180	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la COMCOM	Approuvé
23/2181	Décisions Budgétaires Modificatives	Approuvé
23/2182	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024	Approuvé
23/2183	Organisation de jeux inter-villages dans le cadre des Jeux Olympiques 2024	Approuvé
23/2184	Programme forestier	Approuvé
23/2185	Demande de subventions	Approuvé
23/2186	Tenue du bureau de vote	Information
23/2187	Éclairage public	Approuvé
23/2188	Point sur les travaux	Information

Procès-verbal des délibérations
Séance ordinaire du 18 décembre 2023

Date de convocation : 12 décembre 2023

Sous la Présidence de : M. le Maire ERNST Guy

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBARGER, Christian REPIS, Christine METZLER, Martine QUIRIN, Stéphanie FELDMANN, et Émilie BESSON.

Membres excusés : Mme Sylvie BLATTNER (procuration à Mme Martine QUIRIN), Mme Angélique GUYENOT (procuration à Mme Stéphanie FELDMANN)

Membres non excusés : M. Sébastien PINHEIRO.

La séance est ouverte à 19 heures 45.

Délibération n° 23/2180

Objet : Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la COMCOM.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT la réalisation par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig de travaux programmés en 2024 sur les réseaux humides sur la portion de voirie dite « rue de la Batteuse »,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de HEILIGENBERG de profiter de ce chantier pour réaliser en parallèle ses propres travaux d'aménagement de voirie sur cette même portion de voie publique dite « rue de la Batteuse »,

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser les deux chantiers entre la commune et la communauté de communes,

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure avec la COMCOM une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de créer un marché public regroupant les deux chantiers afin de soumissionner un seul et même intervenant visant à faciliter la réalisation de l'ensemble des travaux,

ENTENDU les explications complémentaires de M. le Maire sur les avantages d'une telle convention, tant au niveau du coût d'une telle opération que des modalités d'exécution d'un tel chantier,

Le Conseil Municipal
après délibérations,
et à l'unanimité de ses membres présents et représentés

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig concernant les chantiers prévus rue de la Batteuse ;

DECIDE d'inscrire la somme de 404 850 € correspondant au montant prévisionnel des travaux au budget communal 2024 - section investissement chapitre 21.

élibération n° 23/2181

Objet : Décisions Budgétaires Modificatives.

CONSIDÉRANT les recettes supplémentaires survenues en 2023 et notamment les subventions octroyées pour l'opération « City Stade »,

CONSIDÉRANT les dépenses prévisionnels encore à réaliser en dépenses de fonctionnement sur le budget 2023,

VU l'état des dépenses de fonctionnement budgétisées dans le budget principal 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'affecter les sommes suivantes au budget communal 2023 :

Recettes d'investissement – compte 1312/13:	+ 9 144,00 €
Recettes d'investissement – compte 1313/13:	+ 9 735,00 €
Recettes d'investissement – compte 10222/10:	+ 7 340,00 €
Recettes d'investissement – compte 10226/10:	+ 12 000,00 €
Recettes d'investissement – chapitre 021:	- 38 219,00 €
Dépenses de fonctionnement – chapitre 023:	- 38 219,00 €
Dépenses de fonctionnement – compte 6451/012 :	+ 10 000,00 €
Dépenses de fonctionnement – compte 63512/011 :	+ 5 000,00 €
Dépenses de fonctionnement – compte 6284/011:	+ 10 000,00 €
Dépenses de fonctionnement – compte 6232/011:	+ 5 000,00 €
Dépenses de fonctionnement – compte 60623/011:	+ 8 219,00 €

Délibération n° 23/2182

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

CONSIDÉRANT les factures potentiellement à payer pour les travaux d'investissement avant le vote du budget 2024, et notamment de futures créances portant sur des travaux de voirie,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants donnant la possibilité au maire par délibération spéciale de réaliser des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des dépenses budgétisées l'année précédente en section d'investissement,

VU l'état des dépenses d'investissement budgétisées concernant le budget communal 2023,

CONSIDÉRANT que le budget communal 2024 n'est pas encore voté et qu'il est nécessaire, pour pouvoir mandater les factures d'investissement 2024, de prévoir une exécution du budget avant son vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 aux chapitres 20 et 21, pour un montant total de 412 008,989 €

DÉCIDE d'affecter le montant de la façon suivante en dépenses d'investissement du budget communal 2024 :

- 2 500,00 € au chapitre 20 – compte 202 « Frais réalisation documents urbanisme » ;
- 15 000,00 € au chapitre 204 – compte 2041512 « GFP rat: Bâtiments, installations » ;
- 394 508,89 € au chapitre 21- compte 2151 « Réseaux de voirie ».

Délibération n° 23/2183

Objet : Organisation de jeux inter-villages dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

CONSIDÉRANT les initiatives fleurissant sur le territoire national visant à organiser des manifestations en lien avec la tenue des Jeux Olympiques de PARIS 2024,

CONSIDÉRANT la proposition de l'office de tourisme intercommunal d'organiser pareillement dans le cadre de ces Jeux Olympiques des jeux inter-villages auxquels participeraient l'ensemble des localités de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig,

CONSIDÉRANT que pour ces jeux inter-villages prévu le dimanche 7 juillet 2024, chaque village devra être représenté par une équipe composée de 2 enfants de moins de 12 ans, de 2 adolescents âgés de 13 à 17 ans, de 2 adultes de 18 à 60 ans, de 2 seniors de plus de 60 ans, ainsi que de 2 élus du conseil municipal,

CONSIDÉRANT le pré-requis d'avoir préalablement deux représentants élus du conseil municipal pour pouvoir présenter une équipe,

CONSIDÉRANT le sondage lancé parmi les conseillers municipaux de HEILIGENBERG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de retenir la candidature de Mme Émilie BESSON et de M. Lionel PORCHE, membres du conseil municipal de HEILIGENBERG, qui ont fait part de leur souhait de participer à cette manifestation.

Délibération n° 23/2184

Objet : Programme forestier.

Arrivée de M. Lionel PORCHE.

VU le devis proposé par l'Office National des Forêts décrivant le programme des travaux d'exploitation prévus pour l'année 2024 en forêt de HEILIGENBERG

VU le devis proposé par l'Office National des Forêts décrivant le programme des travaux patrimoniaux prévus pour l'année 2024 en forêt de HEILIGENBERG

VU le programme prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2024,

VU le devis proposé par l'Office National des Forêts décrivant le programme des travaux complémentaires prévus pour l'année 2024 en forêt de HEILIGENBERG, tels entre autres les travaux de plantation/régénération, travaux de lutte contre les dégâts de gibiers, travaux sur les chemins,

CONSIDÉRANT les explications complémentaires de M. le Maire notamment sur la priorité donnée aux coupes sanitaires pour enrayer la menace du scolyte, sur les travaux de régénération de la forêt pour reconstituer le patrimoine forestiers des générations futures, ainsi que sur le caractère prévisionnel de ce programme qui sera adapté en fonction de l'évolution de la situation en 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire a signer le programme des travaux 2024 et à procéder à toutes modifications nécessaires selon l'évolution de la situation.

Délibération n° 23/2185

Objet : Demande de subventions

CONSIDÉRANT la volonté communale de procéder à un reboisement raisonné de la forêt communale de HEILIGENBERG touché par les ravages du scolyte et le réchauffement climatique,

VU la délibération n° 23/2184 en date du 18 décembre 2023 approuvant le programme des travaux 2024 et notamment les travaux de régénération de la forêt de HEILIGENBERG,

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une participation financière dans le cadre du plan REBOND mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace pour aider au repeuplement forestier,

ENTENDU les explications complémentaires données par M. le Maire précisant que la commune avait déjà participé à ce plan pour des travaux de reboisement au massif du WEINBAECHEL et que la présente opération se déroulerait cette fois-ci sur le massif de l'EICHELBERG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire demander une subvention dans le cadre du plan REBOND pour l'opération précitée et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Délibération n° 23/2186

Objet : Tenue du bureau de vote

Dans le cadre des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024, M. le Maire rappelle aux conseillers présents le planning de la tenue du bureau de vote au cours de ce scrutin.

M. le maire présente aux membres du conseil une proposition ci-dessous de planning de la tenue du bureau de vote pour ce scrutin. Il précise également qu'étant absent ce jour-là, c'est M. Jean-François SCHNEIDER, 1er Adjoint, qui le remplacera.

OUVERTURE DU SCRUTIN : 8 heures

8h à 10h	M. Jean-François SCHNEIDER - Mme Angélique GUYENOT – Mme Christine METZLER	COMPOSITION DU BUREAU : Président : Jean-François SCHNEIDER Assesseurs : Fabien METZLER et Lionel PORCHE Secrétaire : Eddie WITZ
10h à 12h	Mme Sylvie BLATTNER – Mme Véronique KIEFFER – 1 personne à définir	
12h à 14 h	M. Lionel PORCHE – Mme Émilie BESSON – M. Christian REPIS	
14 h à 16 h	Mme Martine QUIRIN – M. Fabien METZLER – M. Sébastien PINHEIRO	
16h à 18h	M. Eddie WITZ – M. Marien DURRENBERGER – Mme Stéphanie FELDMANN	

18 heures : CLÔTURE DU SCRUTIN ET DEPOUILLEMENT

Cette proposition de planning sera transmise aux membres du conseil. Ils devront en retour transmettre au secrétariat de mairie leurs disponibilités pour cette date et ceci dès que possible, afin, en cas d'absence, d'avoir le temps de trouver un remplaçant aux personnes empêchées.

Délibération n° 23/2187

Objet : Éclairage public

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des derniers résultats de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, mesure mise en place au courant de l'été 2022 afin de réaliser des économies d'énergies et des baisses du coût de la consommation énergétique.

S'en suit un débat sur les remontées faites par les habitants auprès des conseillers et de la mairie sur l'impact de cette mesure dans leur vie quotidienne. Ces points réguliers permettent ainsi à la commune d'affiner le réglage de cette extinction de l'éclairage public.

VU la délibération n° 22/2133 du 25 octobre 2022 décidant d'une procédure d'allumage de l'éclairage public en période hivernale à partir de 5H du matin ;

CONSIDERANT la proposition de M. le Maire de d'avancer l'heure en période hivernale à 4H30 du matin, ceci afin de permettre aux habitants de la commune qui travaillent en équipe et qui de fait partent à 4H30 du matin de bénéficier d'un éclairage suffisant,

CONSIDERANT la proposition faite par plusieurs conseillers, afin de pallier la luminosité encore insuffisante les matins d'hiver, de prolonger l'allumage jusqu'à 8H du matin pour permettre aux enfants de se rendre à l'école avec un éclairage suffisant, ainsi que pour permettre l'arrêt du bus de ramassage scolaire des lycéens et des collégiens plus sécurisé,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents

DECIDE que l'allumage du matin en période hivernale aura lieu de 4H30 à 8H.

Délibération n° 23/2188

Objet : Point sur les travaux

Dans le cadre du programme des travaux faits et à faire, M. le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'enrobé du bas de la rue Principale, entre le n° 1 rue Principale et le calvaire situé au croisement de la CCI et du chemin menant à STILL, a été réalisé début décembre.

Le marquage au sol de la place de l'Église est programmé au mois de janvier. Ces travaux sont néanmoins tributaires de la météo et des disponibilités de l'entreprise chargée de les réaliser. M. le maire précise également qu'une fois le marquage mis en place, viendra ensuite le temps de l'installation de la signalisation routière. Des arrêtés spécifiques de circulation seront également édictés ainsi qu'un règlement de voirie.

En ce qui concerne les travaux de la rue de la Batteuse prévus également en 2024, consistant à la poursuite des travaux sur les réseaux humides (menés par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig) et des travaux d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux secs (diligentés par la commune de HEILIGENBERG), M. le Maire informe les conseillers que le marché public est en cours de préparation (cf. la délibération n° 23/2180 du 18 décembre 2023 relative à la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre la COMCOM et la commune).

Les travaux devraient débuter en avril 2024 et nécessiteront également la prise d'arrêtés de circulation et de stationnement temporaires afin de faciliter l'organisation du chantier.

Concernant l'année 2024, d'autres travaux sont également prévus, tels que la poursuite de l'agrandissement du cimetière, la modification des bureaux de la mairie, des travaux complémentaires de voirie rue Niederweg ainsi qu'en forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H25.

Guy ERNST,
Maire de HEILIGENBERG

